Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES	Membres en exercice :	29
DELIBERATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL	Membres présents	28
	Procurations :	0
Séance Ordinaire du 23 MAI 2020	VOTES	28
	POUR:	22
L'an deux mille vingt	NUL :	0
Et le vingt-trois du mois de Mai	BLANC:	6
•	Date de convocation : 19.05.20	

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX P. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. AILLAUD M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

ABSENT EXCUSÉ: SAOUDI S.

MME PAYAN Léa est élue secrétaire de séance.

2020-03-02-SG

OBJET: ELECTION DU MAIRE

Monsieur Daniel SPAGNOU a obtenu

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, à bulletins secrets.

Chaque Conseiller Municipal a remis au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne2	8
A déduire, bulletins blancs	6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés22	2
Majorité absolue	5

Monsieur Daniel SPAGNOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

22 VOIX

POUR COPIE CONFORME, Le Maire, D.SPAGNOU

Mis en ligne le 25/10/2024 X 15h34

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20200523-2020_03_02_